

# RÉUNION

## du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 16 avril 2021



L'an deux mil vingt-et-un, le seize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mil vingt-et-un s'est réuni à la salle Marcel Bertaux, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : quinze

Nombre de conseillers présents : treize

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mme Pauline GRESSENT, Mr David SAVOYE, Mme Cécile LEFRANÇOIS, Mr Thierry BRAQUEHAIS, Mme Monique DELABARE, Mr Jacky MORAND, Mme Catherine TRANOUEZ, Mr Yves LETELLIER, Mr Didier PROD'HOMME et Mr Bruno LAPIERRE.

Était absent excusé : Mr Jean BALLUE.

Était absente : Mme Katia ANDRIEU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mr Christophe DESAULTY a été élu secrétaire.

### • APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2021

L'approbation du compte-rendu de la séance du mardi 9 mars 2021 sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

### • COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal (12 voix pour et une abstention : Mme Catherine Tranouez) délibérant sous la présidence de Mr Didier BALLAND, sur le compte administratif 2020 dressé par Monsieur Daniel GRESSENT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- en section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 139 001,00 euros et les recettes s'élèvent à 124 842,97 euros d'où un déficit d'investissement de 14 158,03 euros.
- en section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 459 826,69 euros et les recettes s'élèvent à 584 901,72 euros d'où un excédent de fonctionnement de 125 075,03 euros.
- Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 2 000,00 euros en dépenses.

L'excédent global pour l'année 2020 s'élève donc à 108 917,00 euros.

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## • COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2020, dressé par Mr le Receveur Percepteur de la Trésorerie de Barentin. Celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2019. Après délibération, il est approuvé à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

## • AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2020 de la façon suivante :

- la somme de 14 158,03 euros est affectée en investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté),
- la somme de 16 158,03 euros est affectée en investissement au compte 1068 (excédent capitalisé),
- la somme de 108 917,00 euros est affectée en fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

## • VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire et suite à la nouvelle réforme, le Conseil Municipal a voté (douze voix pour et une abstention : Mme Catherine Tranouez) les taux des taxes communales pour 2021 :

	<u>Taux</u>	<u>Produit assuré</u>
Foncier bâti	66,18 %	196 555 euros
Foncier non bâti	81,30 %	32 439 euros
Cotisation Foncière des Entreprises	24,03 %	7 569 euros
<b>Soit un produit fiscal attendu de</b>		<b>236 563 euros</b>

## • VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2021

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour l'année 2021, les subventions suivantes :

Association « Les Genêts »	390,00 €
Sporting Club	600,00 €
Cheveux d'Argent	700,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Union Sportive (subvention pour championnats du 13 mai)	850,00 €
Association des Sinistrés des Inondations de la Vallée de l'Austreberthe	30,00 €
Association « Le Relais » de Pavilly	600,00 €
CLIC Seine Austreberthe	160,00 €
Atelier « théâtre » pour l'école « Les Genêts »	1 800,00 €
Divers	620,00 €

Soit un total de 6 000 euros.

Le conseil a décidé, à l'unanimité, de réduire le montant de la subvention du SCSA vu les trop nombreuses amendes supportées par le club ; il pourra réétudier en fin d'année son point de vue si le comportement des membres du SCSA s'est amélioré.

## • BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil le Budget Primitif 2021 résumé comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Charges à caractère général	140 183,79
Charges de personnel et frais assimilés	286 570,00
Atténuations de produits	8 798,00
Autres charges de gestion courante	57 686,00
Charges financières	18 726,22
Charges exceptionnelles	5 000,00
Dépenses imprévues	35 877,57
Dépenses d'ordre	99 598,18
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>652 439,76</b>
<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Produits des services, domaine et ventes	33 997,76
Impôts et taxes	297 769,00
Dotations, subventions et participations	200 756,00
Autres produits de gestion courante	6 000,00
Atténuation de charges	5 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	108 917,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>652 439,76</b>
<u>Dépenses d'investissement</u>	
Déficit d'investissement reporté	14 158,03
Dépenses imprévues	10 000,00
Emprunts et dettes assimilées	45 417,54
Immobilisations incorporelles et corporelles	171 405,68
Opérations d'ordre	48 000,00
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2020</b>	<b>288 981,25</b>
<u>Recettes d'investissement</u>	
Produits des cessions	36 000,00
Dotations, fonds divers et réserves	31 158,03
Subventions d'équipement	74 225,04
Opérations d'ordre	147 598,18
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 2020</b>	<b>288 981,25</b>

Le Conseil vote à l'unanimité ce Budget Primitif 2021.

## • FISCALISATION SYNDICAT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas fiscaliser pour 2021 la participation au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

La part hors GEMAPI est donc inscrite à l'article 6554 du BP 2021.

## • LIGNE DE TRÉSORERIE

Sur proposition de Mr le Maire et vu le montant des travaux de voirie programmés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de souscrire une ligne de trésorerie pour permettre de régler les factures et demander le versement des subventions correspondantes.

Mr le Maire est autorisé à faire les toutes les démarches correspondantes.

## **• ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SAINT-VALÉRY EN CAUX AU SDE 76**

### **VU :**

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valéry-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valéry-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

### **CONSIDÉRANT :**

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

### **PROPOSITION :**

Il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et **ACCEPTE** d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux.

## **• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **- PRISE DE COMPÉTENCE AOM (AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS) PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la prise de la compétence Autorité Organisatrice des Mobilités par la Communauté de Communes Caux Austreberthe.

### **- ENQUÊTE PUBLIQUE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION :**

Mr le Maire rappelle que l'enquête publique sur le projet de PPRI se déroule du 12 avril au 30 mai et expose au Conseil que depuis les années 2000, l'état a créé les syndicats de bassins versants et travaille sur les PPRI. Il rappelle également que la Communauté de Communes s'est engagée à produire pour chaque habitant du territoire une eau de bonne qualité. Dans le projet de PPRI présenté, le règlement limite les aménagements agricoles d'où découlera la disparition de prairies ce qui est contraire aux objectifs du service gestion de l'eau de la communauté de communes qui souhaite que les terres agricoles restent en prairie pour le bien-être de la société. Le projet présenté bloque également toute évolution dans la vallée de l'Austreberthe.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil (abstention de Mme Catherine Tranouez) émettra un avis par rapport à ce projet.

- ÉCLAIRAGE PUBLIC : la commission travaux et finances a étudié la demande de candélabres supplémentaires sur le haut du chemin de Beaucamp et a émis un avis défavorable considérant que la partie non éclairée est peu longue et située en rase campagne. A l'unanimité, le conseil vote contre l'extension du réseau d'éclairage publique à cet endroit.

- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Mr le Président de la Communauté de Communes Caux Austreberthe propose de venir présenter le projet de territoire au conseil.

- Mr Thierry Braquehais rappelle qu'il a proposé aux propriétaires du petit terrain jouxtant la boulangerie de l'aménager et l'entretenir. La proposition ayant été refusée, Mr Braquehais demande si l'on peut obliger les propriétaires à entretenir correctement ce terrain.

- Concernant la demande d'aire de jeux pour les enfants sur le jardin public et après de premiers renseignements pris par Mr Braquehais, le conseil décide de poursuivre l'étude et faire avancer le dossier afin le cas échéant de demander les aides correspondantes.

- Mr Jacky Morand demande s'il peut être étudié un abri à l'arrêt de car de Beaucamp ; à voir avec Pavilly et Goupillières (elles aussi concernées) et/ou la communauté de communes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 22 heures.